

Contact :
Nicolas BEILLON

nicolas.beillon@ardeche.chambagri.fr



LE PROJET

Objectifs :

- structurer et valoriser la filière bovin viande de la Montagne Ardéchoise
- répondre à la demande locale d'approvisionnement de proximité des opérateurs (bouchers, restaurateurs, etc.)
- préserver et valoriser la qualité de l'environnement caractéristique de la Montagne Ardéchoise
- valoriser les bonnes pratiques agricoles des éleveurs auprès du consommateur
- améliorer le revenu de l'agriculteur et inciter des jeunes agriculteurs à s'installer

Contexte : le projet de la marque « Montagne Ardéchoise » concerne 40 communes de l'ouest du département de l'Ardèche, regroupé sous la dénomination de « Montagne Ardéchoise ». Les élevages bovins viande sont situés entre 900 et 1000 mètres d'altitude dans un environnement remarquable (sites natura 2000, espaces naturels sensibles, zones humides, etc.)

Finalité du projet et services écosystémiques concernés : créer une filière de valorisation de la viande de la montagne ardéchoise afin de pérenniser les pratiques d'élevage favorable à l'environnement caractéristique de la Montagne Ardéchoise

Origine : à la demande des éleveurs de la Montagne Ardéchoise

Fixation du prix : prix variable (offre/demande)

Echelle d'action : spécifique au territoire de la montagne Ardéchoise

Projet en développement : en cours



PARTENAIRES ET ACTEURS IMPLIQUÉS

Partenaires du projet :

- les agriculteurs de la Montagne Ardéchoise
- les opérateurs (bouchers, restaurateurs privés ou collectifs, grandes surfaces, abattoirs, etc.)
- la Chambre d'agriculture de l'Ardèche

Acteurs associés :

- l'association pour le développement de la montagne ardéchoise (ADMA)
- des groupes d'agriculteurs tels que la CUMA
- les associations laitières ou pastorales « D'Ardèche et de Saison » (DADS) : société anonyme coopérative approvisionnement la restauration collective et privée auprès des producteurs locaux, ou encore des représentants des marques existantes sur le territoire comme « Veaux des monts du Velay » ou « Fin Gras du Mézenc » dans un souci de cohérence des démarches locales.
- le PNR des Monts d'Ardèche
- les collectivités territoriales
- le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA)

Des partenariats avec les Conservatoires des Espaces Naturels de Rhône – Alpes et Conservatoire Botanique National du Massif Central sont également envisagés



LES LEVIERS

- Le projet s'est monté à la demande des agriculteurs d'où une bonne dynamique de groupe.
- La principale difficulté du projet réside dans la mise en place une filière entière de novo.



CHIFFRES-CLÉS

- ✓ **263 détenteurs bovins viande**
- ✓ **40 communes**
- ✓ **1 nouvelle filière en cours de création**



CONSTRUCTION DU PRIX

Evaluer un montant qui correspond au service rendu localement : une évaluation du consentement des opérateurs à payer les éleveurs a été effectuée : les opérateurs sont prêts à déboursier 5€ par kilo de viande bovine « Montagne Ardéchoise »

Cadrer les discussions grâce aux références et méthodologies : travail mené avec Ardèche Conseil Élevage et sur la base des référentiels Inosys au sein du groupe projet

Négociation et arbitrage :

- l'adhésion des éleveurs au projet est demandée sous forme d'une cotisation à hauteur de 0.02€/kg de viande, soit 50€ par génisse et 30€ par veau, pour permettre l'investissement et le développement de la plate forme
- négociation avec les opérateurs en cours



CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges est en cours d'élaboration. Le travail est basé notamment à partir des retours d'expérience des cahiers des charges des MAEC

1. concernant l'environnement :

- l'élevage à 900 mètres d'altitude ou plus
- présence de plantes indicatrices type CGA Pratiques et parcours – Prairies
- rapport STH/SFP élevé (STH : Surface Toujours en Herbe, SFP : Superficie Fourragère Principale)
- gestion des zones humides et intégration dans le cahier des charges

2. concernant l'élevage :

- bovins nés et/ou élevés sur le territoire de la Montagne Ardéchoise
- élevage herbagé
- alimentation issue de l'exploitation : dans quelle proportion



MONTAGE FINANCIER

- La rémunération du service environnemental est adossée à la production alimentaire
- La structuration de la filière est en cours



SUIVI ET CONTROLE

Des pistes de contrôle et de suivi ont été envisagées par les éleveurs. Les modalités ne sont pas encore définies à ce jour

suivi : faire figurer le nom du producteur sur la viande

contrôle par un organisme externe : de la qualité environnementale des sites via des indicateurs botaniques (ex : plantes indicatrices), de l'alimentation du bétail, de la maturation de la viande, de l'approvisionnement en local. Des auto-contrôles peuvent être envisagés

Le financement de ces modalités, notamment du contrôle par une structure extérieure, reste cependant à déterminer